

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2008/2625(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur les assassinats d'albinos en Tanzanie		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Tanzanie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
04/09/2008	Résultat du vote au parlement		
04/09/2008	Débat en plénière		Résumé
04/09/2008	Décision du Parlement	T6-0413/2008	Résumé
04/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2625(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 135
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0387/2008	02/09/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0390/2008	02/09/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0391/2008	02/09/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0405/2008	02/09/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0406/2008	02/09/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0407/2008	02/09/2008	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B6-0387/2008	02/09/2008		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0413/2008	04/09/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)6073	17/10/2008	EC	

Résolution sur les assassinats d'albinos en Tanzanie

À la suite du débat qui a eu lieu le 4 septembre 2008, le Parlement européen a adopté à l'unanimité (par 93 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention), une résolution sur les assassinats d'albinos en Tanzanie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution rappelle que des rapports des ONG et des médias, confirmés par le gouvernement de Tanzanie, font état, depuis mars 2008, de l'assassinat et de la mutilation d'au moins 25 albinos, dont des enfants, aux abords du lac Victoria, notamment dans les régions de Mwanza, de Shinyanga et de Mara, où la concentration d'albinos est élevée. Ces trois régions sont non seulement connues pour les assassinats d'albinos, mais également pour les assassinats de personnes passant pour avoir des dons de sorcellerie ou de magie. Selon la police nationale, les sorciers traditionnels vendent des parties de corps et le sang d'albinos à des mineurs et des pêcheurs qui croient obtenir ainsi réussite, santé et fortune. Les médias de Dar es Salam ont fait état de l'arrestation de 173 personnes impliquées dans l'assassinat d'albinos en Tanzanie, dont un nombre considérable de sorciers traditionnels et de clients de ces derniers.

Le Parlement condamne vigoureusement l'assassinat d'albinos en Tanzanie et le commerce de parties de leur corps. Il se félicite de la promesse du Président de la Tanzanie, Jakaya Kikwete, de tout faire pour mettre un terme à ces crimes et de sa décision de nommer Mme Al-Shymaa Kway-Geer, première membre albinos du Parlement. Tout en saluant les mesures prises par le gouvernement tanzanien, la résolution appuie la demande de députés tanzaniens réclamant de plus amples mesures pour s'attaquer aux racines du problème et mettre un terme à l'ensemble des discriminations visant les albinos.

La résolution appelle les autorités tanzaniennes, les autorités gouvernementales locales et la société civile en général à coopérer pour protéger l'ensemble des albinos. Le Parlement presse le gouvernement tanzanien à prendre des mesures immédiates destinées à sensibiliser la société et à l'informer sur l'albinisme, ces mesures devant notamment être mises en œuvre dans les zones rurales où la population tend à être moins éduquée et plus superstitieuse.

Les députés se félicitent de l'arrestation, le mois dernier, de 173 personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'assassinat d'albinos dans le pays mais déplorent que Vicky Ntetema, journaliste d'investigation, ait dû se cacher après avoir reçu des menaces de mort pour avoir révélé l'implication de sorciers traditionnels et de policiers impliqués dans ces assassinats. Ils demandent aux autorités tanzaniennes d'ouvrir une enquête indépendante et exhaustive sur ces accusations.

Le Parlement demande à la Commission d'appuyer les efforts du PNUD visant à promouvoir et à protéger les albinos en Afrique, d'aider activement l'association des albinos de Tanzanie et de relayer l'appel qu'elle lance aux universitaires, aux responsables religieux ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme pour sensibiliser l'opinion publique au fait que l'assassinat d'albinos est inacceptable tant sur le plan social que moral.

La Commission et les États membres sont invités à soutenir les efforts déployés par le gouvernement tanzanien, les ONG et la société civile pour définir des politiques prenant en compte les besoins et les droits des albinos, basées sur la non-discrimination et l'intégration sociale ainsi que sur l'égalité d'accès à l'emploi.

Résolution sur les assassinats d'albinos en Tanzanie

L'Assemblée a tenu un débat, conformément à l'article 115 du Règlement (débat sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit), sur les assassinats d'albinos en Tanzanie.

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.